

Communiqué de presse de l'ANPIHM.

À l'occasion du 3 décembre, « Journée internationale des personnes dites handicapées », l'Association Nationale Pour l'Intégration des Personnes Handicapées Motrices dénonce la situation faite aux personnes concernées dont la plupart se trouvent en butte au quotidien à de multiples obstacles de toute nature générant une succession de situations de handicap particulièrement pénalisantes.

L'ANPIHM rappelle l'essentiel de ses propositions susceptibles de réduire significativement les situations de handicap vécues aujourd'hui par plusieurs millions de personnes en améliorant au plan législatif et réglementaire:

- les textes portant obligation d'accessibilité et d'adaptabilité, notamment en matière de cadre bâti d'habitation via l'obligation d'installation d'un ascenseur dans les immeubles neufs à partir de R+3 et non plus de R+4 d'autant plus que la politique dite de « développement durable » a conduit à la disparition de près de 100 000 appartements desservis par ascenseur depuis 2006,
- les textes relatifs à l'accompagnement et l'autonomie des personnes, le plus souvent employeurs directs de leurs auxiliaires de vie, notamment au plan financier afin de leur permettre d'être en mesure de respecter le Code du Travail et de mettre un terme à la vague de conflits juridiques qui ne cesse de s'enfler,
- les textes relatifs aux minima sociaux concernant les personnes dites handicapées reconnues incapables de travailler dont le niveau de ressources les situe aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté.

L'ANPIHM demande par ailleurs au Gouvernement d'en finir avec le désengagement financier de l'État engagé depuis des années et qui consiste à faire financer par de plus en plus d'organismes ce qui relevait auparavant de l'État et qui devrait continuer à faire partie de ses missions, les financements des Fonds et autres Caisses créés ces dernières années devant intervenir, selon le législateur, en complément des financements de l'État et non se substituer à eux !

3 décembre 2013.

Pour tout contact :
Vincent ASSANTE.
03 80 71 28 91.